



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CILRELEASE 1711E

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CILRELEASE 1711E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de démoulage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Chemical Innovations Ltd
217 Walton Summit Road
Bamber Bridge
Preston, Lancashire
PR5 8AQ United Kingdom
T +44 (0)1772 322888
F +44 (0)1772 315853
Email: sds@cilbond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

07778 029192

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) F+;R12.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage



Extrêmement inflammable

Phrases De Risque

R12 Extrêmement inflammable.

Conseils De Prudence

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
A1 Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CILRELEASE 1711E

3.2. Mélanges

Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics		1-5%
No CAS :	No CE : 918-167-1	Numéro D'Enregistrement: 01-2119472146-39
Classification (CE 1272/2008) EUH066 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 4 - H413	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66,R53.	
Hydrocarbons,C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		<1%
No CAS :	No CE : 927-241-2	Numéro D'Enregistrement: 01-2119471843-32
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 1 - H224	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R10,R66,R67,R52/53.	
PETROLEUM GASES, LIQUEFIED; PETROLEUM GAS		90-100%
No CAS : 68476-85-7	No CE :	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 1 - H224	Classification (67/548/CEE) F+;R12.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Garder au repos, au chaud et à l'air frais.
Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR !
NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !
Rincer soigneusement la bouche.
Boire beaucoup d'eau.
Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.
Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
Consulter un médecin si les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

CILRELEASE 1711E

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Un incendie peut être éteint avec :

Mousse.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE !

Risques particuliers

Un feu créé :

Oxydes de :

Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

ATTENTION ! Utiliser des appareils à adduction d'air pour la protection contre les gaz/fumées.

Éloigner les bouteilles de gaz sous pression de la zone de l'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation adéquate et/ou un respirateur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

CILRELEASE 1711E

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	WEL		1200 mg/m3			
PETROLEUM GASES, LIQUEFIED; PETROLEUM GAS	WEL	600 ppm	1450 mg/m3	750 ppm	1810 mg/m3	

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau.

Enlever promptement tout vêtement contaminé.

Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Hydrocarbure.
Densité relative	0.6@ 25°C
Densité de vapeur (air=1)	>1
Point d'éclair (°C)	<0 Method CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	>400°C
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.8%
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	10.0%

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

CILRELEASE 1711E

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé :

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Mises En Garde Sur La Santé

Les vapeurs des solvants sont dangereuses et peuvent provoquer des nausées, de la maladie et des maux de tête.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

No. UN (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

CILRELEASE 1711E

Classe ADR/RID/ADN	2.1 (5F)
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE.

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE.

Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Références Littéraires

N/A

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 25/07/2014

Révision 5

Remplace la date 19/06/2014

No FDS 10576

CILRELEASE 1711E

Phrases - R (Texte Intégral)

R12	Extrêmement inflammable.
R10	Inflammable.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.